

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Vingt-quatrième session
Genève, 18 – 22 novembre 2019

RAPPORT RELATIF À L'ACHÈVEMENT DU PROJET RELATIF À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, AU TOURISME ET À LA CULTURE : CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DU PATRIMOINE CULTUREL EN ÉGYPTE ET DANS D'AUTRES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document contient le rapport relatif à l'achèvement du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle, au tourisme et à la culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte et dans d'autres pays en développement. Le rapport couvre toute la période de mise en œuvre du projet, c'est-à-dire de janvier 2016 à avril 2019.

2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Cote du projet</u>	DA_1_10_12_40_01
<u>Titre</u>	<i>Propriété intellectuelle, tourisme et culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte et dans d'autres pays en développement</i>
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 1</i> : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.</p> <p><i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle;</p> <p><i>Recommandation n° 12</i> : Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation.</p> <p><i>Recommandation n° 40</i> : Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l'application de programmes de développement.</p>
<u>Budget du projet</u>	Total hors dépenses de personnel : 320 000 francs suisses
<u>Durée du projet</u>	40 mois, du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 avril 2019

<p><u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u></p>	<p>Mis en œuvre par le Secteur du développement (Programme 9) au titre de l'objectif stratégique III, à savoir <i>Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement</i>, le projet est également lié au Programme 30 (Appui aux PME et à la création d'entreprises) quant aux incidences de ses conclusions et recommandations concernant le secteur du tourisme, notamment les PME opérant dans ce secteur; au Programme 3 et au Programme 4 (Droit d'auteur et droits connexes, et Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques) quant à ses conclusions et recommandations concernant la protection des savoirs, des traditions et de la culture à l'échelle nationale ou locale; et au Programme 18 (Propriété intellectuelle et défis mondiaux) quant aux aspects relatifs à la propriété intellectuelle qui concernent l'innovation et le lien entre le tourisme durable et le développement durable.</p>
<p><u>Brève description du projet</u></p>	<p>Mis en œuvre dans quatre pays pilotes, à savoir l'Égypte, l'Équateur, la Namibie et Sri Lanka, le projet visait à renforcer les capacités des principales parties prenantes et à sensibiliser aux questions situées au carrefour de la propriété intellectuelle, du tourisme et du développement, dans le cadre des politiques de croissance et de développement.</p> <p>Pourquoi se concentrer sur la propriété intellectuelle et le tourisme?</p> <p>Le projet découlait d'une proposition de la République arabe d'Égypte, approuvée par le CDIP à sa quinzième session, tendant à examiner le rôle du système de la propriété intellectuelle dans la promotion de l'activité touristique, notamment en matière de promotion, par la propriété intellectuelle, des savoirs, des traditions et de la culture à l'échelle nationale ou locale.</p> <p>L'élaboration du projet est partie du principe que le tourisme, qui est l'un des acteurs majeurs du commerce international, représente l'une des principales sources de recettes pour de nombreux pays en développement. La demande de tourisme est toujours plus différenciée par un marché qui propose des produits et services générant de la valeur ajoutée. Dans ce contexte, les parties prenantes du secteur touristique peuvent jouer un rôle essentiel dans la fourniture de produits et la prestation de services de qualité répondant aux intérêts et aux besoins spécifiques des touristes. Ce faisant, les consommateurs et les fournisseurs de produits et de services touristiques peuvent tirer parti de l'utilisation stratégique du système de propriété intellectuelle.</p> <p>S'appuyant sur des travaux de recherche réalisés dans les quatre pays pilotes, le projet a examiné de près les expériences concrètes et formulé une série de recommandations afin d'aider les parties prenantes du secteur touristique à adopter des stratégies et des politiques liées au tourisme appropriées pour soutenir la compétitivité des entreprises et le développement local.</p> <p>Le projet a par ailleurs répondu au besoin de sensibiliser la communauté universitaire à l'interface entre la propriété</p>

	<p>intellectuelle, le tourisme et le développement, et a contribué à engager un débat théorique sur un nouveau sujet de recherche. C'est ainsi que de nouveaux programmes d'études et supports d'enseignement ont été élaborés et intégrés aux programmes de certaines universités des pays pilotes.</p> <p>Enfin, les expériences et les meilleures pratiques signalées tout au long du projet ont été rassemblées dans une série d'études nationales et dans un guide pratique, qui mettent l'accent sur plusieurs possibilités d'utilisation du système de propriété intellectuelle pour promouvoir le tourisme et le patrimoine culturel, tout en contribuant aux objectifs de développement aux niveaux local et national.</p>
--	---

<u>Chef de projet</u>	Mme Francesca Toso, conseillère principale, Secteur du développement
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget</u>	<p><i>Résultat escompté III.1</i> : Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux.</p> <p><i>Résultat escompté III.2</i> : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.</p>
<u>État d'avancement du projet</u>	<p>Une brève prolongation du projet jusqu'au 30 avril 2019, celui-ci s'étendant au total sur 40 mois, a permis de mener à bien un certain nombre d'activités en cours depuis le dernier rapport sur l'état d'avancement (novembre 2018) et d'obtenir les résultats escomptés et d'atteindre les objectifs du projet conformément au descriptif de projet initial.</p> <p>Lors de la mise en œuvre du projet, les quatre pays pilotes ont bénéficié de la même approche méthodologique, à savoir : a) la création de comités de pilotage pour superviser la mise en œuvre au niveau national; b) l'élaboration de plans nationaux; c) la participation à des activités de renforcement des capacités axées sur les secteurs concernés; et d) la mise au point et l'adoption de supports d'enseignement sur la propriété intellectuelle et le tourisme.</p> <p>Le projet a été mis en œuvre pour l'essentiel au niveau national, en collaboration avec les agences pilotes nationales désignées et les parties prenantes nationales. En outre, un certain nombre d'activités ont été entreprises au niveau du Secrétariat, afin de faire mieux connaître les nouveaux domaines de coopération en matière de recherche-développement, à savoir l'utilisation du système de propriété intellectuelle en lien avec la promotion du tourisme et du patrimoine culturel.</p> <p>I. <u>Mise en œuvre du projet au niveau national</u></p> <p><u>Équateur</u></p>

Faisant fond sur l'appui de plusieurs parties prenantes et partenaires d'exécution, l'Équateur a enregistré des avancées impressionnantes dans la réalisation intégrale des objectifs du projet. Cela tient assurément à l'engagement institutionnel de l'agence pilote, à savoir le Service national des droits intellectuels (SENADI), qui affecte depuis 2017 un ensemble de ressources (humaines et financières) à la mise en œuvre du projet au niveau national.

1. L'un des premiers instruments de coopération entre l'OMPI et le Gouvernement équatorien aux fins de la mise en œuvre du projet a été un accord de coopération signé avec le SENADI en octobre 2016. Au cours du premier semestre de 2017, on a réalisé une étude générale sur la possibilité d'utiliser le système de propriété intellectuelle pour stimuler la croissance économique et le développement local dans certaines destinations touristiques, en particulier les fêtes traditionnelles et les zones naturelles. L'étude plus approfondie réalisée dans la *province d'Imbabura* portait sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour promouvoir le tourisme dans une zone géographique connue sous le nom de projet de géoparc d'Imbabura.

Dans cette province, qui est l'une des plus belles du pays, le SENADI a organisé une série de programmes de formation à l'intention des communautés locales, en mettant en évidence les liens entre l'utilisation de la propriété intellectuelle, l'activité économique locale (principalement l'artisanat) et le développement local, et en soulignant l'importance de respecter l'identité et les traditions culturelles.

L'activité exigeante de renforcement des capacités menée dans la province d'Imbabura et dans son géoparc au cours des vingt-quatre mois écoulés a abouti à l'élaboration d'un nouvel accord entre le SENADI et le gouvernement provincial, afin de mettre en œuvre des stratégies appropriées de propriété intellectuelle et de création de marques pour promouvoir l'activité économique de la province en tirant parti de la spécificité de son écotourisme.

2. Des résultats impressionnants ont été obtenus dans la réalisation de l'un des principaux objectifs du projet, à savoir "*sensibiliser les milieux universitaires à l'utilisation des systèmes et instruments de propriété intellectuelle pour la promotion du tourisme*". Ces résultats sont dus à une collaboration entre le SENADI et une université publique réputée (l'École polytechnique des forces armées, ESPE). Aux fins de cette collaboration, un cours universitaire spécialisé a été élaboré, avec des orientations et des retours d'information fournis par l'OMPI, sur les liens entre le tourisme et la propriété intellectuelle et sur l'importance de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans ce secteur de l'économie nationale. Les éléments de la coopération entre SENADI et l'ESPE sont les suivants :

- la signature d'un accord interinstitutionnel de coopération (novembre 2017), dans le cadre duquel l'Université s'engage à

	<p>intégrer le thème de la propriété intellectuelle au programme d'études de sa Faculté de tourisme;</p> <ul style="list-style-type: none">• la création d'un programme de cours et de supports d'enseignement pour un nouveau <i>cours universitaire de deuxième cycle sur la propriété intellectuelle et le tourisme</i>, qui sera dispensé au cours du cinquième semestre de maîtrise en tourisme (2021);• la mise sur pied d'un programme de "formation de formateurs" en propriété intellectuelle, à l'intention des professeurs de l'ESPE (juillet 2019);• l'extension du <i>cours universitaire de deuxième cycle</i> à d'autres universités nationales et régionales, à la suite du programme de formation de formateurs de juillet 2019. <p>3. Le troisième volet de la mise en œuvre du projet au niveau national en Équateur porte sur la coopération entre le SENADI et le Ministère du tourisme, destinée à encourager les principales parties prenantes de ce secteur à utiliser la propriété intellectuelle comme outil de gestion stratégique. À cet égard, le Ministère du tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none">• a, avec la participation des agents du SENADI, intégré la formation à la propriété intellectuelle aux cours de formation dispensés régulièrement aux responsables du secteur du tourisme;• a incorporé des notions de base sur la propriété intellectuelle sur sa plateforme de formation en ligne à la gestion du tourisme;• a animé une série de débats sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour développer et soutenir le tourisme local et national. <p><u>Égypte</u></p> <p>En manifestant un intérêt soutenu pour la mise en œuvre du projet, le comité de pilotage et l'agence pilote (Ministère des affaires étrangères) ont permis de sensibiliser plusieurs parties prenantes au rôle stratégique de la propriété intellectuelle en ce qui concerne la promotion du tourisme et du patrimoine culturel. Une étude menée à l'échelle nationale avec l'appui du comité de pilotage national a analysé les possibilités d'utilisation du système de propriété intellectuelle pour stimuler l'activité économique et promouvoir le patrimoine culturel dans quatre sites, choisis pour l'intérêt touristique exceptionnel qu'ils présentaient. Ces sites étaient les suivants : a) la route de Nubie (Pays de l'or); b) le Voyage de la Sainte Famille; c) la route de l'oasis de Siwa; et d) le Musée national de la civilisation égyptienne (NMEC) au Caire.</p> <p>Dans ce contexte, le projet a été axé, d'une part, sur les besoins du secteur de l'artisanat (qui occupe une place extrêmement importante dans les trois premiers sites) et, d'autre part, sur ceux des musées et des collections inscrites au patrimoine mondial, afin de les aider à gérer efficacement leurs actifs de propriété intellectuelle et à mettre en œuvre leurs stratégies visant à attirer davantage de visiteurs.</p>
--	---

Un exposé complet de l'étude susmentionnée et de ses nombreuses conclusions a attiré l'attention des États membres lors d'une séance plénière de la 23^e session du CDIP. Par ailleurs, une série de programmes sur mesure de renforcement des capacités a suscité un vif intérêt et créé des attentes d'activités complémentaires chez les parties prenantes, au sein tant de la communauté muséale nationale que d'un secteur de l'artisanat riche et diversifié. L'étude et les ateliers ont débouché sur des recommandations concrètes, rapprochant le moment où les bénéficiaires finals du projet pourront en prendre livraison.

Namibie

En Namibie, le projet a été lancé pour mener une recherche complète sur quelques-unes des principales attractions touristiques du pays, dans le cas desquelles l'utilisation du système de la propriété intellectuelle pourrait donner un coup de fouet à l'activité économique liée au tourisme. Cette recherche a été confiée à une équipe composée d'un spécialiste de la propriété intellectuelle et d'un spécialiste du tourisme, qui a établi un premier rapport que le comité de pilotage national a approuvé par consensus. Le fait que certains membres de ce comité aient joué un rôle important en ce qui concerne certains aspects de la recherche sur le terrain est l'un des facteurs qui expliquent un niveau ponctuel d'adhésion de certaines parties prenantes nationales au projet.

Pour compléter cette étude générale et approfondir deux études de cas présentant un intérêt particulier pour ce qui était du lien entre l'utilisation de la propriété intellectuelle et le tourisme durable, le projet a fait réaliser une deuxième étude. Celle-ci a livré des enseignements intéressants en analysant à partir de deux exemples la manière dont les ruraux namibiens avaient su profiter du tourisme en utilisant certains aspects de leur identité culturelle et de leurs savoirs traditionnels pour créer des produits recherchés pour le marché du tourisme. Par ailleurs, les deux exemples mettaient en évidence le lien entre les savoirs traditionnels et la protection de la propriété intellectuelle et montraient comment, en Namibie, les ruraux avaient obtenu cette protection ou ne l'avaient pas obtenue. Les deux études ont été assorties d'une série de recommandations pratiques, qui ont été communiquées au comité de pilotage et à certains décideurs politiques, en particulier des responsables du Ministère de l'environnement et du tourisme, du Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des PME, et du Ministère des relations internationales et de la coopération.

Des progrès remarquables ont également été accomplis en Namibie en matière de collaboration avec certaines universités s'occupant d'incorporer la propriété intellectuelle dans leurs programmes. Dans le cadre du plan plus général visant à instituer l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les universités namibiennes, l'enseignement portant spécifiquement sur la propriété intellectuelle et le tourisme a enregistré des avancées considérables, en particulier à l'Université internationale de gestion (IUM) et à l'Université des sciences et technologies de Namibie (NUST). À cet

égard, cette dernière a annoncé que l'ensemble de supports d'enseignement sur la propriété intellectuelle et le tourisme qu'elle avait élaboré en tant que produit concret du projet pouvait servir à mettre au point un plan de formation qui serait communiqué aux autres universités nationales, parmi lesquelles l'Université de Namibie (UNAM).

Sri Lanka

Sri Lanka est le premier pays à avoir mené à bien et finalisé une étude nationale intitulée "La propriété intellectuelle dans le tourisme et la culture". Les médias avaient déjà largement rendu compte du projet et celui-ci bénéficiait déjà d'un appui politique lorsque l'étude a été officiellement lancée en novembre 2017, en présence d'experts, de décideurs politiques et de la presse nationale.

On a considéré que trois domaines d'activité revêtaient un intérêt prioritaire pour le tourisme sri-lankais, à savoir le tourisme culturel, l'écotourisme et le tourisme du bien-être.

Deux activités de renforcement des capacités en lien avec ces domaines d'activité ont été conduites en 2017 à l'intention des acteurs du secteur du tourisme à Colombo, la capitale, et dans la province du Sud (capitale : Galle). Ces activités ont mis en évidence certains des obstacles qui entravent actuellement le développement du tourisme, tout en permettant d'inventorier les avantages que l'activité économique liée au tourisme pourrait tirer d'une meilleure utilisation du système de la propriété intellectuelle. S'agissant du tourisme culturel et de l'écotourisme, l'accent a été mis sur la nécessité dans laquelle se trouvaient les acteurs du secteur du tourisme de créer les conditions d'une durabilité environnementale et sociale, en particulier dans l'intérêt des communautés locales.

Une table ronde des décideurs politiques organisée en 2017 a réuni de hauts responsables des institutions relevant de différents domaines d'action et de production, parmi lesquelles les Ministères et Départements des sciences et des technologies, de l'innovation, de la médecine ayurvédique et autres formes de médecine traditionnelle, de la faune sauvage et de l'environnement, du Conseil pour le développement des exportations et du Ceylon Tea Board, ainsi que de l'Autorité du développement du tourisme à Sri Lanka (SLTDA), de l'Office national de la propriété intellectuelle (NIPO) et de l'Université de Colombo.

La mise en œuvre du projet, qui avait considérablement progressé en 2016 et 2017 à Sri Lanka, a malheureusement marqué le pas en 2018 du fait des changements politiques internes ayant touché l'ensemble des structures gouvernementales, en particulier la direction de la SLTDA, qui avait été jusque-là un allié de première importance à cet égard. Privé d'interlocuteur motivé et ayant à gérer d'autres priorités, le projet a eu du mal à maintenir son soutien.

En dépit de ces obstacles, le projet a bien avancé en ce qui concerne l'indicateur de résultats "Adoption de programmes et de supports d'enseignement et de formation". À cet égard, le projet a

	<p>continué de consacrer du temps et des ressources à l'élaboration de supports didactiques et, au final, d'un plan de cours complet de huit modules représentant 45 heures de cours.</p> <p style="text-align: center;">II. <u>Mise en œuvre du projet au niveau du Secrétariat</u></p> <p>Parallèlement à la mise en œuvre du projet au niveau national, le Secrétariat a géré de manière centralisée une série d'<i>activités de sensibilisation de large portée</i>, conformément à l'objectif de sensibilisation du projet. À cet égard, il a coordonné la production d'un guide pratique sur l'utilisation des systèmes et instruments de la propriété intellectuelle aux fins de la promotion du tourisme, le but étant de restituer les messages essentiels issus des recherches initiales menées dans les quatre pays pilotes ainsi que des meilleures pratiques internationales en matière de promotion du tourisme durable. En outre, il a conclu avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) un accord de coopération pour la coproduction d'un guide sur la propriété intellectuelle et le tourisme, dont la mise au point devrait être achevée d'ici à la fin de 2019. Cette publication, qui est destinée à sensibiliser les acteurs du secteur du tourisme à l'utilisation de la propriété intellectuelle, sera diffusée par l'OMPI et l'OMT auprès de leurs mandants respectifs.</p> <p>D'autres activités ont été menées aux fins du produit du projet intitulé "<i>Familiarisation des milieux universitaires avec l'interface entre propriété intellectuelle, tourisme et protection des savoirs, des traditions et de la culture à l'échelle nationale aux fins du développement</i>". À cet égard, le projet a établi des contacts précieux avec les réseaux universitaires dans le cadre du projet Erasmus de l'Union européenne (l'accent étant mis en particulier sur un échange avec les pays d'Amérique latine). Cette prise de contact visait à échanger des informations pour élaborer des programmes d'études spécialisés dans le domaine du tourisme et incorporer des considérations en matière de propriété intellectuelle dans la formation à la gestion du tourisme. Entre autres résultats intéressants, cette collaboration a permis au Bureau européen d'assistance en matière de droits de propriété intellectuelle d'organiser en août 2018 un webinaire sur le thème "Propriété intellectuelle, tourisme et développement", auquel ont participé plus de 70 personnes originaires de 15 pays européens.</p>
<p><u>Exemples de réussite ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Si, dans les quatre pays, le projet a su retenir l'attention et susciter des adhésions, il le doit à la création de comités de pilotage, qui ont représenté un large éventail d'organismes publics, d'opérateurs touristiques privés et d'institutions universitaires. La conclusion de mémorandums d'accord ou d'accords de coopération entre l'OMPI et les agences pilotes de chaque pays pilote a également contribué à mettre l'appui politique et l'engagement des parties prenantes au service de la réalisation des résultats attendus du projet.</p> <p>L'un des principaux de ces résultats est constitué par les conclusions des recherches initialement menées dans un domaine thématique pour lequel on ne dispose que de peu de documents et d'aucune donnée propre aux pays concernés, à savoir l'analyse des liens</p>

conceptuels et des stratégies applicables à l'utilisation des instruments de propriété intellectuelle dans l'activité commerciale liée au tourisme et à la promotion du patrimoine culturel. Les six études réalisées au niveau national (1 en Égypte; 2 en Équateur; 2 en Namibie; et 1 à Sri Lanka) ont ouvert dans chacun de ces pays tout un éventail de perspectives les invitant à continuer d'associer les acteurs du secteur du tourisme à la prise de mesures concrètes visant à incorporer des stratégies en matière de propriété intellectuelle dans la gestion du tourisme et l'élaboration des politiques touristiques.

On ne sait pas encore comment ces perspectives vont être prises en considération dans le cadre des nouveaux projets relatifs à la propriété intellectuelle au service du tourisme et de la promotion du patrimoine culturel. Ce sujet mérite l'attention soutenue des administrations chargées de la propriété intellectuelle et du tourisme des pays concernés si l'on veut que les recommandations auxquelles a abouti la recherche menée au niveau des pays produisent des résultats concrets à l'échelon local.

L'ambition du projet était de rendre les parties prenantes du secteur touristique capables d'utiliser des instruments et stratégies de gestion de la propriété intellectuelle appropriés pour renforcer la compétitivité des entreprises de ce secteur au niveau local. Les ateliers initiaux organisés dans les quatre pays ont permis de présenter à un groupe sélectionné de parties prenantes les notions fondamentales de la propriété intellectuelle en lien avec le tourisme et la promotion du patrimoine culturel. Il reste beaucoup à faire pour élargir l'impact de ces activités. L'une des meilleures pratiques enregistrées à cet égard a été l'expérience du SENADI qui, en Équateur, a conclu avec le Ministère du tourisme un accord visant à incorporer les notions de la propriété intellectuelle dans la formation dispensée à l'échelon national aux responsables du secteur touristique en poste dans chacune des provinces.

C'est par l'élaboration de supports d'enseignement et de formation et l'adoption de programmes d'études en propriété intellectuelle et de tourisme dans les écoles de tourisme et les universités que l'impact du projet continuera de se faire sentir dans la durée, au-delà du délai prescrit pour sa mise en œuvre. À cet égard, il convient d'observer de près et de soutenir pendant plusieurs années l'expérience de l'Équateur, de la Namibie et de Sri Lanka, où des supports d'enseignement ont été élaborés (aux fins d'utilisation dans chacun des pays considérés) et des dispositions ont été prises pour insérer des cours spécifiques dans les programmes d'études approuvés. Il y a lieu d'étudier la possibilité d'adapter ces supports d'enseignement à un contexte extérieur au pays dans lequel ils ont été initialement produits (p. ex. adapter un support élaboré en Équateur à un contexte latino-américain hispanophone plus large).

Enfin, le fait que d'autres réseaux universitaires que ceux des quatre pays pilotes continuent d'être intéressés par l'incorporation de la propriété intellectuelle dans la conception de cours et de

	<p>programmes d'études de tourisme atteste l'impact que le projet a eu au-delà de sa mise en œuvre proprement dite.</p>
<p><u>Risques et mesures de prévention</u></p>	<p>Les risques ont été envisagés d'emblée en ce qui concerne la mise en œuvre tant au niveau du Secrétariat qu'au niveau national.</p> <p>On s'est heurté au niveau du Secrétariat comme au niveau national à la difficulté de trouver des spécialistes ayant les connaissances et l'expérience indispensables dans des domaines nettement différents, à savoir la propriété intellectuelle et le tourisme, et ayant acquis de solides compétences en matière de recherche et d'analyse. L'aspect du projet ayant trait à la recherche s'en est ressenti. Au niveau du Secrétariat, on a, afin d'atténuer ce risque, collaboré avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à la publication d'un guide sur la propriété intellectuelle et le tourisme, aux fins de laquelle les deux organisations étaient responsables du contenu correspondant à leurs mandats respectifs. Toutefois, cette copublication s'est largement appuyée sur la recherche initiale menée dans le cadre du projet.</p> <p>Au niveau national, il a été encore plus difficile de trouver des spécialistes pouvant se charger des études nationales. Dans deux cas, la qualité de ces études risquant d'être compromise par des méthodes de recherche laissant à désirer, l'équipe de projet a décidé de confier une deuxième étude à de nouveaux consultants dont on s'est assuré les services à une date ultérieure. Cette solution a donné des résultats pleinement satisfaisants pour les pays concernés et le projet lui-même.</p> <p>Le document de lancement du projet avait repéré d'autres risques en ce qui concerne la mise en œuvre au niveau national. Ces risques étaient notamment les suivants : difficultés dans le recensement des parties prenantes concernées; difficultés dans l'organisation des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation; absence de consensus entre les parties prenantes sur les stratégies à adopter; absence de consensus parmi les milieux universitaires sur l'adoption des programmes d'études et des supports d'enseignement proposés.</p> <p>Ces problèmes ont été nombreux à se matérialiser à diverses étapes de la mise en œuvre. Toutefois, la désignation rapide des agences pilotes dans chacun des pays concernés a aidé à lever les obstacles et à simplifier la prise des mesures requises par les circonstances. On s'est heurté à des problèmes plus complexes lorsqu'un changement est intervenu dans la direction des agences chargées de la coordination, donnant lieu à une absence d'autorité. Le projet a réagi à ces situations en se concentrant sur les aspects qui pouvaient être coordonnés directement par le Secrétariat (c'est-à-dire l'élaboration de supports d'enseignement) et en intensifiant les contacts avec d'autres acteurs influents, notamment par le truchement des missions permanentes des pays concernés. Cette stratégie s'est avérée efficace s'agissant de réactiver les mécanismes de coordination au niveau national.</p>

<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2019 : 91%.
<u>Rapports/documents précédents</u>	Il s'agit du quatrième rapport présenté au CDIP. Le premier rapport figure dans le document CDIP/18/2, annexe I. Le deuxième rapport figure dans le document CDIP/20/2, annexe I. Le troisième rapport figure dans le document CDIP/22/2, annexe IV.
<u>Suivi</u>	Si les objectifs en matière de produits ont été largement atteints, l'empreinte durable du projet dépendra de l'application de mesures de suivi à plusieurs niveaux. 1. On fera mieux comprendre, d'une manière générale, l'importance d'une gestion efficace de la propriété intellectuelle dans le secteur du tourisme par une diffusion ciblée de la copublication OMPI-OMT sur la propriété intellectuelle et le tourisme. On envisage à cet égard la mise au point d'un plan concerté et la mise en place d'une collaboration interinstitutionnelle permanente. 2. Les pays pilotes feront diffuser les conclusions des études nationales par les comités de pilotage nationaux. Il convient de planifier des activités régulières d'assistance technique dans ces pays afin d'inscrire les résultats initiaux du projet dans la durée. 3. Il y a lieu de suivre dans les pays pilotes l'évolution de la situation dans les universités en ce qui concerne l'intégration de cours sur la propriété intellectuelle et le tourisme. Parallèlement, il convient d'étudier la possibilité d'élargir à d'autres pays intéressés l'utilisation des supports d'enseignement élaborés dans le cadre du projet.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet¹</u> (Résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Établissement d'un guide pratique concernant la propriété intellectuelle et le tourisme et de quatre études de cas	a) Le guide pratique concernant l'utilisation des systèmes et instruments de propriété intellectuelle aux fins de la promotion du tourisme, y compris par la	Le texte d'un guide pratique a été mis au point à partir d'une recherche de l'OMPI. En outre, une copublication de l'OMPI et de l'OMT est en cours d'élaboration.	****

¹ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

	promotion des savoirs, des traditions et de la culture à l'échelle nationale; et	Elle s'appuiera sur la somme d'informations fournie par le guide de l'OMPI.	
	b) Quatre études de cas (une par pays pilote) sont réalisées.	Six études de cas achevées 2 en Équateur 1 en Égypte 2 en Namibie 1 à Sri Lanka	****
Sélection de trois pays pilotes (autre l'Égypte)	a) Trois pays sont sélectionnés (sur la base des critères de sélection convenus); et b) Les agences ou institutions chargées de la mise en œuvre du projet dans les différents pays sont désignées.	a) L'Équateur, la Namibie et Sri Lanka sont sélectionnés comme pays pilotes (en plus de l'Égypte) b) SENADI (Service national des droits intellectuels, Équateur); BIPA (Autorité des affaires commerciales et de la propriété intellectuelle, Namibie); SLTDA (Autorité du développement du tourisme à Sri Lanka, Sri Lanka); Ministère des affaires étrangères (Égypte)	**** ****
Recensement des parties prenantes et des autorités nationales	Dans chaque pays, les parties prenantes concernées sont recensées en concertation avec les institutions chargées de la coordination.	Les principales parties prenantes sont recensées et organisées en comités de pilotage dans quatre pays, sous la coordination des agences pilotes.	****
Approbation des plans de mise en œuvre des projets au niveau des pays.	Des plans d'exécution de projet sont établis (un par pays).	Des accords de coopération ou des échanges de lettres ont été conclus entre l'OMPI et les agences pilotes des 4 pays. Bien qu'approuvées par les comités de pilotage, les recommandations formulées sur la base des études nationales n'ont pas été complètement développées.	***
Sensibilisation des parties prenantes et des autorités	Dans chaque pays pilote, deux activités de renforcement des	- Équateur : 3 ateliers réunissant des parties prenantes et plus de 20	****

nationales, y compris les offices de propriété intellectuelle	capacités sont organisées afin de sensibiliser les parties prenantes et de renforcer les capacités des autorités nationales en matière d'appui sectoriel spécifique à l'activité touristique grâce à l'utilisation de la propriété intellectuelle.	initiatives de sensibilisation lancées par des autorités nationales de propriété intellectuelle; - Égypte : 3 séminaires de sensibilisation animés par des membres du comité de pilotage; 2 activités de renforcement des capacités; - Namibie : 4 ateliers nationaux destinés aux acteurs du tourisme et aux décideurs politiques; - Sri Lanka : 3 ateliers nationaux destinés aux acteurs du tourisme et aux décideurs politiques.	
Familiarisation des milieux universitaires avec l'interface entre propriété intellectuelle, tourisme et protection des savoirs, des traditions et de la culture à l'échelle nationale aux fins du développement	a) Le matériel d'information et de sensibilisation est produit (au moins un documentaire vidéo); et b) Les supports d'enseignement et de formation mis au point (au moins une série de documents) et intégrés dans les programmes.	a) au moins un webinaire sur la propriété intellectuelle, le tourisme et la culture (remplaçant le documentaire vidéo); b) trois ensembles de supports d'enseignement mis au point (Équateur, Namibie, Sri Lanka)	****

<u>Objectifs du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (indicateurs de réussite)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Renforcement des capacités des principales parties prenantes et des autorités nationales, y compris les offices de propriété intellectuelle, en matière d'utilisation des instruments et stratégies de propriété intellectuelle aux fins de la création de valeur ajoutée et de diversification de l'activité touristique,	Les autorités nationales des quatre pays pilotes ont élaboré des structures chargées de fournir des services consultatifs sur la propriété intellectuelle et le tourisme aux fins de la croissance et du développement national.	Les comités de pilotage en matière de propriété intellectuelle et de tourisme ont été créés dans les quatre pays. À l'exception d'un pays, et en dépit des recommandations de l'OMPI à cet égard, les autorités nationales n'ont pas été en mesure d'élaborer des structures plus permanentes chargées de fournir des services consultatifs sur la propriété intellectuelle et	***

<p>en particulier sous l'angle de la promotion du tourisme et des savoirs, des traditions et de la culture à l'échelle nationale ou locale.</p>		<p>la promotion du tourisme. Toutefois, les études nationales ont suffisamment prouvé les avantages à retirer d'actions ciblées menées avec des parties prenantes et des bénéficiaires bien identifiés.</p>	
	<p>Les parties prenantes de deux pays au moins ont initié ou élaboré des plans pour mettre les instruments et stratégies de propriété intellectuelle au service du renforcement de la compétitivité, de la promotion du tourisme et des savoirs, des traditions et de la culture à l'échelle nationale ou locale.</p>	<p>1. Équateur : plans élaborés par le SENADI en collaboration avec le Ministère du tourisme, et le projet de géoparc, pour mettre les instruments de propriété intellectuelle au service de la compétitivité des entreprises du secteur touristique; 2. Namibie : appui pratique à la gestion de la propriété intellectuelle aux fins de deux études de cas intégralement identifiées; feuille de route comportant de nouvelles activités relatives à la propriété intellectuelle et au tourisme approuvée par les parties prenantes; 3. Sri Lanka : demande présentée par les acteurs du tourisme du bien-être tendant à élaborer un plan d'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument stratégique pour le secteur.</p>	<p>****</p>
<p>Sensibilisation des milieux universitaires à l'interface entre propriété intellectuelle et tourisme dans le cadre des politiques en matière de développement et de croissance, en vue d'élaborer du matériel didactique et de promouvoir l'inclusion de programmes spécialisés dans les</p>	<p>Jusqu'à deux écoles de tourisme et au moins une académie nationale de propriété intellectuelle ont adopté des programmes et des supports d'enseignement et de formation élaborés dans le cadre du projet.</p>	<p>-<u>Équateur</u> : mise au point du plan de cours universitaire complet avec supports d'enseignement pour le cours sur la propriété intellectuelle, le tourisme et le développement local; lancement en juillet 2019 du cours de formation de formateurs (40 heures); - <u>Namibie</u> : l'École hôtelière de la NUST a décidé d'intégrer un cours</p>	<p>****</p>

<p>écoles de tourisme et les académies nationales de propriété intellectuelle.</p>		<p>sur la propriété intellectuelle et la gestion du tourisme; - <u>Sri Lanka</u> : négociations en cours en vue d'inclure à l'Université de Colombo un cours sur la propriété intellectuelle et le tourisme (45 heures).</p>	
--	--	--	--

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Activité	Trimestres														
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	
Rédaction d'un guide pratique et des études de cas sur la propriété intellectuelle et le tourisme - Constitution d'un groupe d'étude (OMPI et experts externes) - Sélection des experts - Sélection des études de cas - Rédaction du guide et des études de cas	x	x x	x x	x	x	x					x	x	x		
Sélection du pays pilote	x														
Désignation des agences chargées de la coordination	x	x													
Recensement des parties prenantes par pays		x	x												
Élaboration et approbation des plans par pays (visant à garantir la durabilité des résultats du projet à un niveau institutionnel)			x	x	x									x	x
1 ^{re} série d'activités de renforcement des capacités pour les parties prenantes					x	x	x	x						x	
Élaboration de matériel de sensibilisation (vidéos et supports imprimés) et de formation							x	x	x	x	x	x	x		
2 ^e série d'activités de renforcement des capacités et de									x	x	x			x	

formation pour les parties prenantes														
Adoption du matériel didactique et des programmes d'enseignement												x	x	x
Rapport d'évaluation final														x

[Fin de l'annexe et du document]